

## En contrat AESH Hors Titre 2

(Employeur EPLE)

CDD de 1 an renouvelable 5 fois

Lieu d'exercice	Enseignement Public 1er Degré (Aide Individuelle ou collective)			
Employeur	EPLÉ			
Recrutement	Quand	A démission de l'AESH Hors titre 2 précédent		
	Qui	Commission de recrutement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chef d'établissement (ou son représentant)</li> <li>• Toute personne jugée compétente (Enseignant Référent (du secteur ou non), Coordonnateur de dispositif ULIS, Conseiller Pédagogique, Directeur d'école, enseignant de la classe...)</li> </ul>		
	Conditions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Titulaire du DEAES</li> <li>• Ou à défaut <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 2 ans d'expérience comme AVS font une dispense de diplôme</li> <li>○ Diplôme dans le domaine de l'aide à la personne</li> </ul> </li> <li>• Savoir nager</li> </ul>		
	Documents à fournir	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CV</li> <li>• Lettre de Motivation</li> <li>• Etat de services en AESH</li> <li>• Synthèse de l'entretien d'évaluation des 5 ans</li> <li>• Certificat Médical d'Aptitude</li> <li>• Photocopie de la carte d'identité (pour consulter le casier Judiciaire)</li> <li>• Photocopie du plus haut diplôme obtenu.</li> </ul>		
Evaluation	1ere Année	Quand	Au cours de la 1ère année	
		Qui	Chef d'établissement (ou son représentant, délégation possible au directeur de l'école d'exercice)	
		Objectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier la qualité du service rendu</li> <li>• Repérer d'éventuelles insuffisances dans la manière de servir</li> <li>• Mettre en place un accompagnement et des formations adaptées</li> </ul>	
	2-3-4ème années	Quand	A la demande	
		Qui	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cellule AVS</li> <li>• Chef d'établissement (ou son représentant, délégation possible au directeur de l'école d'exercice)</li> </ul>	
		Objectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier la qualité du service rendu</li> <li>• Repérer d'éventuelles insuffisances dans la manière de servir</li> <li>• Mettre en place un accompagnement et des formations adaptées</li> </ul>	
	5ème année	Quand	Fin de la 5ème Année	
		Qui	Chef d'établissement (ou son représentant, délégation possible au directeur de l'école d'exercice)	
		Objectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer le passage en contrat à durée indéterminée <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Envisager les remédiations nécessaires en cas de difficultés professionnelles</li> <li>○ Réunir les éléments attestant de l'insuffisance professionnelle qui ne permettrait pas la transformation du CDD en CDI à l'issue de la sixième année</li> </ul> </li> </ul>	
		Documents à fournir	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CV</li> <li>• Lettre de Motivation</li> <li>• Etat de services en AESH</li> <li>• Synthèse de l'entretien d'évaluation des 5 ans</li> <li>• Certificat Médical d'Aptitude</li> <li>• Photocopie de la carte d'identité (pour consulter le casier Judiciaire)</li> <li>• Photocopie du plus haut diplôme obtenu.</li> </ul>	